

Politique de lutte contre la discrimination : Élèves

I. OBJECTIF ET PORTÉE

Les écoles publiques de DC (DCPS) sont déterminées à veiller à ce que chaque élève se sente aimé, exposé aux défis et préparé à influencer positivement la société et à prospérer dans la vie, en offrant un cadre d'apprentissage rigoureux et inclusif pour tous les élèves.

Pour atteindre cet engagement, DCPS se concentre sur la création d'un environnement dans lequel nous éliminons les écarts dans les opportunités, interrompons les partialités institutionnelles et supprimons les obstacles au succès scolaire et social, particulièrement pour les élèves de couleur. En vue de promouvoir un environnement équitable exempt de toute discrimination, DCPS donnera un accès, une inclusion et une affirmation en offrant le plus de soutien là où de grandes disparités ont persisté. DCPS est également déterminé à offrir un environnement exempt de toute discrimination au personnel et aux visiteurs. L'avis de non-discrimination de DCPS et les coordonnées pour soumettre des requêtes et porter plainte sont disponibles à : <https://dcps.dc.gov/non-discrimination>.

Cette politique évoque l'interdiction de DCPS en matière de discrimination de toutes sortes et discute des différentes formes de discrimination et de ses caractéristiques protégées ; elle est axée sur les droits des élèves. Cette politique abroge et remplace toutes les politiques, tous les mémorandums et/ou tous les conseils précédents promulgués par DCPS sur ce sujet.

II. AUTORITÉ ET LOI APPLICABLES¹

Source	Citation
Loi fédérale	<ul style="list-style-type: none"> - Titre IX des modifications apportées à la Loi de 1972 sur l'éducation (Titre IX), 20 U.S.C. § 1681 - Article 504 de la Loi de 1973 sur la réhabilitation, 29 U.S.C. § 701 <i>et seq.</i> - Titre II de la Loi de 1990 sur les Américains handicapés, 42 U.S.C. § 12101 <i>et seq.</i> - Titre VI de la Loi de 1964 sur les droits civils, 42 U.S.C. § 2000d <i>et seq.</i>
Règlementations fédérales	<ul style="list-style-type: none"> - Titre IX mettant en œuvre les règlementations, 34 C.F.R. Part 106
Loi du District de Columbia	<ul style="list-style-type: none"> - Loi de 1977 de D.C. sur les droits humains, D.C. Code § 2-1401 <i>et seq.</i> - Loi de 2004 sur l'accès linguistique, D.C. Code § 2-1931 <i>et seq.</i> - Loi omnibus de 2018 sur les modifications apportées à la sécurité dans les écoles, D.C. Code § 38-951 <i>et seq.</i> et D.C. Code § 38-952 <i>et seq.</i> - Exigences mandatées du reporter, D.C. Code §4-1501 <i>et seq.</i>
Règlements municipaux du District de Columbia	<ul style="list-style-type: none"> - Procédures de règlement des griefs des élèves, 5-B DCMR § 2405 - Procédures de règlement des griefs pour les parents, les tuteurs et les visiteurs, 5-E DCMR § 405

¹ Rien dans cette politique ne se substituera à la loi fédérale, étatique ou locale.

III. TERMES CLÉS ET DÉFINITIONS

Persécution signifie toute action ou toute conduite grave, systématique ou persistante, qu'elle soit physique, électronique ou verbale, qui peut être raisonnablement prévisible de :

- Mettre un élève dans une situation de peur raisonnable de dommages physiques envers sa personne ou ses biens ;
- Causer un effet préjudiciable sur la santé physique ou mentale de l'élève ;
- Interférer considérablement dans le rendement scolaire ou l'assiduité de l'élève ;
- Interférer considérablement dans la capacité de l'élève de participer à ou de tirer profit des activités ou des installations de l'école ; ou
- Perturber substantiellement et considérablement le processus d'éducation ou le fonctionnement ordonné d'une école. (voir D.C. Code § 2-1535.01)

Couleur signifie la pigmentation ou le teint de la peau.

Persécution cybernétique signifie la persécution en utilisant la technologie ou les appareils électroniques, tels que : téléphones, téléphones mobiles, ordinateurs et Internet. Cela inclut, entre autres, les courriels, les messages directs, les messages à texte, et les affichages sur l'Internet.

Handicap signifie une déficience physique ou mentale qui limite considérablement une ou plusieurs activités importantes de la vie. (D.C. Code § 2-1401.02(5A))

Discrimination signifie le traitement injuste ou préjudiciable de différentes catégories de personnes. La discrimination peut prendre plusieurs formes, y compris des plaisanteries offensantes, des insultes humiliantes, des menaces, de l'intimidation, de la cyberintimidation ou de l'agression sexuelle/physique de la part des enseignants ou des élèves. Elle peut également constituer un comportement non verbal, comme les déclarations imagées et écrites ou bien une conduite qui est physiquement menaçante, nuisible ou humiliante. (voir D.C. Code 2-1401 et seq.)

Responsabilité de la famille signifie soutenir une personne dans une relation dépendante qui inclut, entre autres, les enfants, les petits-enfants et les parents. (voir D.C. Code § 2-1401.02(11A)-(12))

Identité du genre ou expression du genre signifie l'identité, l'apparence, l'expression liées au genre, ou bien le comportement d'un individu, indépendamment du sexe qui lui a été assigné à la naissance. (voir D.C. Code § 2-1401.02(12A))

Genre non conforme signifie une personne dont l'expression de genre diffère des attentes stéréotypées du sexe qui lui a été assigné à la naissance².

Intimidation signifie une conduite indésirable et inopportune.

Environnement hostile signifie une conduite qui est suffisamment grave, persistante ou systématique, qui empêche ou limite la capacité d'une personne de participer à ou de tirer profit des programmes ou des activités d'une école.

État civil signifie l'état d'être marié(e), célibataire, dans un partenariat domestique, divorcé(e), séparé(e), et veuf/veuve. (D.C. Code § 2-1401.02(17))

Origine nationale signifie le pays ou la région d'où viennent les ancêtres de quelqu'un.

² Voir [DCPS' Transgender and Gender-Nonconforming Policy Guidance](#) (Juin 2015).

Apparence personnelle signifie une apparence, mais qui est sujette aux exigences ou aux normes de la société. (D.C. Code § 2-1401.02(22))

Affiliation politique signifie appartenir ou soutenir un parti politique. (D.C. Code § 2-1401.02(25))

Race signifie la classification ou l'association basée sur l'ascendance ou l'origine ethnique d'une personne.

Religion signifie tous les aspects de l'observance et de la pratique religieuse, comme un système de croyances, qui peuvent ou ne peuvent pas inclure la spiritualité. (voir D.C. Code § 2-1401 et seq.)

Représailles signifient toute décision défavorable prise contre une personne qui dénonce une discrimination, participe à une enquête sur la discrimination ou qui s'oppose à une activité discriminatoire (par exemple, le fait de signer une pétition).

Sexe signifie le genre d'une personne ; la discrimination sexuelle inclut le harcèlement sexuel et la discrimination sexuelle basés sur la grossesse, l'accouchement, les troubles médicaux connexes, l'allaitement, et les décisions en matière de santé reproductive. (D.C. Code § 2-1401 et seq.)

Orientation sexuelle signifie être romantiquement ou sexuellement attiré à une personne³.

Personnel signifie un(e) employé(e) ou un(e) bénévole d'une école, un(e) employé(e) d'une entité avec laquelle l'école a établi un contrat, ou un(e) employé(e) ou un(e) bénévole d'une entité avec laquelle l'école a établi un partenariat, qui agit en tant qu'agent de l'école à l'école ou aux activités subventionnées par l'école. (D.C. Code § 38-951.01(5))

Harcèlement signifie s'engager dans une ligne de conduite orientée vers une personne particulière, qui causerait une personne raisonnable d'avoir peur pour sa sécurité ou celle des autres ou de souffrir de détresse émotionnelle. (voir D.C. Code § 2-1401.02(29A) and § 22-3133)

Transgenre signifie une personne dont l'identité ou l'expression de genre est différente de celle associée au sexe qui lui a été assigné à la naissance⁴.

IV. EXIGENCES

A. Comportements interdits

DCPS strictement interdit tout acte de discrimination et d'inconduite sexuelle de la part des élèves, du personnel et des visiteurs dans tous les établissements ou dans tous les programmes de DCPS. La discrimination ne sera pas tolérée.

Conformément aux lois étatiques et fédérales, les écoles publiques du District de Columbia ne font pas de discriminations sur la base de la race réelle ou supposée, la couleur de peau, la religion, l'origine nationale, le genre, l'âge, l'état civil, l'apparence physique, l'orientation sexuelle, l'identité ou l'expression de genre, le statut familial, les responsabilités familiales, l'immatriculation, l'appartenance politique, l'information génétique, le handicap, la source de revenus, le statut de victime d'une infraction inter-familiale, ou le lieu de résidence ou des affaires.

³ Voir [DCPS' Transgender and Gender-Nonconforming Policy Guidance](#) (Juin 2015).

⁴ Voir [DCPS' Transgender and Gender-Nonconforming Policy Guidance](#) (Juin 2015).

DCPS interdit également le harcèlement basé sur des caractéristiques protégées et des représailles contre une personne parce qu'elle a signalé une discrimination, a porté une accusation de discrimination ou a participé à une enquête ou à un procès concernant une discrimination quelconque. Les employés qu'on a identifié être impliqués dans des cas de discrimination interdite, de harcèlement ou de représailles seront soumis à des mesures disciplinaires.

La discrimination et l'intimidation sont interdites sous toutes les formes, y compris :

- La persécution ;
- La persécution cybernétique ;
- Le harcèlement ;
- Les infractions à la Loi de 2004 de DC sur l'accès linguistique ;
- Les actions préjudiciables basées sur la race, la couleur de peau, l'origine nationale, le handicap, la religion, le sexe, l'âge, l'état civil, l'apparence physique, les responsabilités familiales, l'appartenance politique, l'orientation sexuelle, l'identité du genre et l'expression de genre (y compris les personnes transgenres, en transition et de genre non conforme) ;
- L'omission intentionnelle d'utiliser les noms ou les pronoms préférés ;
- Les actions préjudiciables envers une personne qui exerce son rôle de parent, une femme enceinte ou qui allaite ;
- L'application injuste ou inéquitable du code vestimentaire ;
- Le refus de donner à quelqu'un l'accès aux activités sportives, aux toilettes ou aux installations en fonction de leur genre ou de leur identité de genre ; et
- Les représailles.

L'inconduite sexuelle⁵ est interdite sous toutes ses formes, y compris :

- La violence dans les fréquentations ;
- La violence domestique ;
- La performance sexuelle utilisant des mineurs ;
- La pornographie non consensuelle ;
- Le harcèlement sexuel ;
- La violence sexuelle ;
- L'agression sexuelle ;
- Le harcèlement ;
- Le conditionnement de la prestation d'une aide, d'un avantage, ou d'un service connexe à la participation d'un individu à une conduite sexuelle indésirable (i.e., harcèlement quid pro quo) ; et
- La conduite indésirable.

1. La discrimination basée sur la race, la couleur de peau ou l'origine nationale.

DCPS ne tolère pas de discrimination basée sur la race, la couleur de peau ou l'origine nationale. Une discrimination basée sur la race, la couleur de peau ou l'origine nationale constitue tout comportement qui fait de la discrimination contre un individu basé sur :

- Le pays, la région du monde ou le lieu d'où viennent les ancêtres d'une personne ;
- Le statut d'immigration ou de citoyenneté d'une personne ;
- Le teint d'une personne, y compris traiter quelqu'un différemment en fonction de son teint ;
- Les compétences linguistiques limitées en anglais d'une personne ou le statut d'un apprenant de l'anglais ; ou

⁵ Pour plus d'informations, veuillez consulter les politiques de DCPS sur *Preventing and Addressing Student-on-Student Acts of Sexual Misconduct and Prevention of Student Sexual Abuse by Staff* à <https://dcps.dc.gov/page/dcps-policies>.

- L'ascendance actuelle ou perçue partagée ou les caractéristiques ethniques d'une personne, y compris l'adhérence à une religion qui peut être perçue de présenter de telles caractéristiques (comme les gens de religion hindou, juive, musulmane et sikh).

La discrimination basée sur la race, la couleur de peau ou l'origine nationale peut prendre plusieurs formes, y compris les injures ethniques ou ancestrales, les railleries, les stéréotypes ou les insultes. Une personne peut être harcelée également pour son apparence (y compris ses traits), ses vêtements ou son langage liés à son origine ethnique ou son ascendance. Cela peut également inclure des menaces, des agressions ou d'autres comportements de haine à motivation raciste.

En tant que district scolaire contre le racisme, DCPS s'engage à surmonter le racisme systémique et les formes d'oppression inter sectionnelle. Le personnel de DCPS s'engage à être contre le racisme en changeant **d'identité et d'état d'esprit** et **de pratiques** individuelles, aussi bien que de **culture** collective et **d'élaboration des politiques**. DCPS s'engage à prendre conscience des actions délibérées pour combattre l'inégalité raciale au niveau individuel et institutionnel en veillant à ce que tous les élèves aient un accès équitable à l'éducation, aux ressources, au soutien et aux programmes de haute qualité. DCPS va œuvrer pour donner l'accès, l'inclusion et l'affirmation en offrant le plus de soutien là où de grandes disparités ont persisté. DCPS va traiter les disparités en matière de programme scolaire, d'examens scolaires, de discipline, d'interaction du personnel, et d'identification des élèves handicapés. DCPS va veiller à ce que tous les élèves et le tout le personnel se sentent aimés, accueillis, mis au défi et préparés chaque jour, en incorporant l'apprentissage socio-émotionnel, les pratiques réceptives culturellement et le perfectionnement professionnel continu contre le racisme.

- La discrimination basée sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité du genre ou l'expression du genre⁶. DCPS ne tolère pas de discrimination basée sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité du genre ou l'expression du genre. La discrimination basée sur l'orientation sexuelle peut prendre la forme de remarques homophobiques, de harcèlement basé sur l'orientation sexuelle ou la violence⁷. Elle peut inclure la discrimination basée sur la grossesse, l'accouchement, les troubles médicaux connexes, l'allaitement ou bien les décisions en matière de santé reproductive⁸.

a. Athlétisme

Tous les programmes sportifs doivent assurer une égalité de chances à tous les élèves. On doit permettre à tous les élèves de participer à des activités scolaires, telles que les sports intramuros et interscolaires de manière cohérente avec leur identité de genre.

b. Allaitement

Les élèves ont le droit d'allaiter leur enfant dans un lieu, public ou privé, où ils ont le droit d'être avec leur enfant sans égard si oui ou non le sein ou une partie du sein du parent n'est pas recouvert(e) pendant ou en raison de l'allaitement de leur enfant. DCPS doit accorder aux élèves la possibilité de rattraper tout travail scolaire manqué en raison de leur absence liée à l'allaitement.

⁶ Pour plus d'informations sur les élèves qui sont en voie de transition, veuillez consulter [DCPS Transgender and Gender-Nonconforming Policy Guidance](#) ou le guide [DCPS LBGTQ family guide](#). Les deux documents contiennent des ressources qui incluent un outil de programme scolaire qui peut aider les élèves à mesure qu'ils effectuent la transition.

⁷ Pour plus d'informations, veuillez consulter les conseils de [DCPS Transgender and Gender-Nonconforming Policy Guidance](#) ou le guide [DCPS LBGTQ family guide](#). Les deux documents contiennent des ressources qui incluent un outil de programme scolaire qui peut aider les élèves à mesure qu'ils effectuent la transition.

⁸ Voir D.C. Code § 2-1401.05(a).

c. Codes vestimentaires

Les élèves ont le droit de s'habiller, conformément à l'identité de leur genre dans les limites des contraintes du code vestimentaire de l'école, et les codes vestimentaires doivent être appliqués de façon équitable et juste pour tous les élèves, indépendamment de leur genre ou de leurs caractéristiques physiques. En outre, le personnel scolaire ne doit pas imposer d'opinions subjectives ou personnelles sur les vêtements de l'élève (par exemple, faire des remarques que le pantalon d'un élève est « trop serré »). En aucun cas, les élèves qui violent les codes vestimentaires ne doivent pas recevoir de suspensions à l'école ou hors de l'école ou autrement être renvoyés de leur classe ou être empêchés de retourner à l'école ou de participer à des activités et à des programmes parascolaires. Les codes vestimentaires de l'école doivent être neutres en matière de genre. Par exemple, les écoles ne peuvent pas exiger que « les filles portent des jupes ». Cela s'applique également aux jours de classe réguliers en plus des événements particuliers, tels que le bal de fin d'études.

d. Noms et pronoms

Les élèves ont le droit d'être adressés par le nom et le pronom qui correspondent à leur identité de genre. Un changement de nom ou de genre ordonné par un tribunal n'est pas requis, et l'élève n'a pas besoin de changer ses dossiers officiels. L'omission intentionnelle de s'adresser à un élève par son nom ou son pronom préféré peut constituer une conduite discriminatoire.

e. Élèves enceintes/parentales

On doit permettre aux élèves enceintes de continuer à participer aux activités en classe et parascolaires. DCPS doit permettre aux élèves enceintes de choisir si oui ou non elles souhaitent participer à des cours ou à des programmes d'enseignement spécialisé pour les élèves enceintes. On doit permettre aux élèves de prendre ces décisions à volonté et sans aucune pression de la part du personnel de DCPS. Tous les programmes alternatifs doivent offrir les mêmes types de programme scolaire et, s'il y a lieu, l'éducation spécialisée et les services connexes au programme scolaire régulier. On ne doit pas exiger que les élèves enceintes présentent une attestation médicale pour participer à des activités, sauf si la soumission d'une attestation médicale est requise pour tous les élèves qui y participent. DCPS doit offrir des ajustements raisonnables, tels que les ajustements au siège ou au pupitre, l'accès à l'ascenseur, ou des déplacements fréquents aux toilettes, si c'est nécessaire, et qui sont liés à la grossesse. DCPS doit accorder aux élèves la possibilité de rattraper tout travail scolaire manqué en raison de leur absence liée à la grossesse.

f. Toilettes/Installations

Les élèves ont le droit d'avoir un accès sécuritaire aux toilettes et aux installations qui correspondent à l'identité de leur genre. Les élèves peuvent utiliser les mêmes toilettes que leurs pairs, sauf s'ils demandent des ajustements différents. Les élèves transgenres ou de genre non conforme ne peuvent pas être forcés d'utiliser des toilettes à utilisateur unique, comme étant leur seule option.

2. Discrimination basée sur le handicap

DCPS ne tolère pas de discrimination basée sur le handicap. La discrimination basée sur le handicap consiste en tout comportement qui fait une discrimination contre un individu sur la base de son handicap actuel ou perçu⁹. La discrimination basée sur le handicap peut interférer dans la capacité des élèves handicapés de recevoir

⁹ DCPS est tenu d'offrir aux élèves handicapés une éducation publique gratuite et adaptée (FAPE) en vertu de la Loi sur l'éducation des personnes handicapées (IDEA). Pour plus d'informations concernant l'IDEA à DCPS, veuillez consulter le guide [Division of Specialized Instruction Resource Guide](#). On peut trouver des informations sur le programme de la Section 504 à <https://dcps.dc.gov/page/section-504>.

une éducation cruciale à leur développement scolaire et entrainer le refus d'une éducation publique gratuite et adaptée. Des exemples de discrimination basée sur le handicap peuvent inclure : dénigrer ou critiquer un élève ayant un handicap intellectuel ou obstruer le chemin d'un élève sur une chaise roulante.

3. Discrimination basée sur le langage ou la capacité linguistique en anglais

DCPS ne tolère pas de discrimination basée sur le langage ou la capacité linguistique en anglais. DCPS offre¹⁰ un accès et une participation équitables aux services, aux programmes et aux activités publics à tous les résidents du District de Columbia, qui ne peuvent pas ou qui ont une capacité limitée de parler, de lire ou d'écrire l'anglais. Si quelqu'un contacte DCPS et qu'il ne peut pas parler, lire, écrire ou comprendre l'anglais, il a le droit de :

- demander et de recevoir les services d'un(e) interprète sans frais ;
- demander et de recevoir des documents importants dans sa langue sans frais ; et
- porter plainte si on lui refuse les services d'un(e) interprète.

B. Investigations et conséquences pour des comportements interdits

DCPS est tenu de créer un environnement non discriminatoire et de fournir des recours lorsque des cas de discrimination se présentent. Si un élève, un membre du personnel, ou un visiteur de l'école est accusé d'être impliqué dans un comportement interdit ou dans des représailles, l'équipe des Résolutions alternatives globales et d'équité (CARE) suivra les procédures d'enquête qui sont détaillées dans les politiques de DCPS en vigueur en matière de griefs¹¹. Si une violation quelconque est trouvée, des conséquences seront administrées en conformité à cette politique et à toutes les lois et réglementations fédérales et municipales applicables. Par le truchement d'enquêtes et de résolutions, l'équipe CARE de DCPS cherchera à rendre une part entière à tous les partis lésés et à remédier aux défaillances systémiques. Les résolutions peuvent entrainer un changement au niveau des politiques, de la prestation des services, et/ou d'une action disciplinaire contre le défendant. Une action disciplinaire sera administrée en conformité aux politiques en matière de discipline scolaire de DCPS¹².

C. Prévention

Étant donné l'importance d'empêcher et de traiter proactivement la discrimination dans nos écoles, DCPS :

- Crée un environnement dans lequel tous les élèves se sentent aimés, mis au défi et préparés ;
- Offre au personnel de DCPS une formation continue contre le racisme et la discrimination ;
- Offre au personnel de DCPS un développement socio-émotionnel et professionnel ;
- Offre au personnel des cours de perfectionnement professionnel en matière de pédagogie et de pratiques adaptées sur le plan culturel ;
- Incorpore des programmes et des activités contre la discrimination et le harcèlement dans les écoles et à d'autres sites de DCPS ;
- Encourage les élèves, les personnes aidant et les visiteurs d'école de signaler les cas de discrimination et de harcèlement ;
- Demande au personnel scolaire de signaler les cas de discrimination et de harcèlement ;
- Applique un protocole à l'échelle du district pour répondre aux incidents de haine et de partialité, peu importe l'intention ; et
- Effectue des évaluations sur le milieu scolaire pour déterminer si un environnement discriminatoire existe et de le traiter au moment opportun.

¹⁰ Loi de 2004 sur l'accès linguistique, D.C. Code § 2-1931 *et seq.* Pour plus d'informations sur la Loi de 2004 sur l'accès linguistique, veuillez consulter <https://dcps.dc.gov/node/1513801>.

¹¹ Disponible à <https://dcps.dc.gov/page/dcps-policies>.

¹² Disponible à <https://dcps.dc.gov/page/dcps-policies>.

D. Ressources

DCPS est disposé à soutenir et à répondre aux allégations de discrimination, et l'équipe chargée de la stratégie et de la programmation de l'équité de DCPS travaille pour créer un environnement dans lequel DCPS élimine les écarts dans les opportunités, interrompt les partialités institutionnelles et supprime les obstacles au succès scolaire et social. Chaque école a également une équipe de travailleur social/santé mentale qui peut offrir un soutien aux élèves, qui font face à des traitements discriminatoires, et identifier des ressources communautaires adaptées. En outre, un encadrement scolaire (par exemple, le tutorat) est à la disposition des élèves après un cas de discrimination.

V. EXIGENCES DE LA MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE

Tous les employés de DCPS sont tenus de respecter les exigences énoncées dans cette politique. La mise en œuvre de cette politique sera renforcée par la Loi sur la discrimination, le Titre IX, des cours de formation obligatoires offerts au personnel, ainsi que par un contrôle continu de l'équipe CARE de DCPS. Les cours de formation porteront sur la façon d'identifier la discrimination et de créer un environnement exempt de discrimination, ainsi que sur les obligations du personnel de faire des rapports.

DCPS s'engage à servir chaque élève avec équité, excellence, transparence et responsabilité et à créer un environnement qui soit exempt de discrimination et de harcèlement pour les élèves. Les questions ou les préoccupations relatives à cette politique et à sa mise en application doivent être adressées à l'équipe de DCPS CARE à dcps.care@k12.dc.gov. En ce qui a trait à des préoccupations supplémentaires ou pour signaler d'éventuelles violations de ces directives, veuillez contacter le directeur du Bureau de l'Intégrité en remplissant le formulaire de référence en ligne¹³ ou en envoyant un courriel à dcps.cio@k12.dc.gov.

Le bureau de l'Ombudsman peut servir comme conseiller aux élèves impliqués dans des griefs. En ce qui concerne des informations supplémentaires, veuillez consulter <https://sboe.dc.gov/page/office-of-the-ombudsman-for-public-education> ou contactez :

State Board of Education
Bureau de l'Ombudsman au service de
l'éducation publique
One Judiciary Square
441 4th Street, NW, 530S
Washington, DC 20001
Téléphone : (202) 741-0886
Courriel : education.ombudsman@dc.gov

¹³ Disponible à <https://dcps.dc.gov/page/office-integrity>.